PRESENTATION:

Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé, c'est un dispositif gratuit, destiné à faciliter l'accès aux soins (où la personne souffrante est prise en charge dans sa globalité sur le plan médical, psychologique et social) ainsi que l'ouverture des droits à toute personne en situation de précarité, sans couverture sociale et/ou mutuelle, et de permettre la continuité des soins à l'issue du séjour en milieu hospitalier.

La Permanence d'accès aux soins de santé du GH des Portes de Provence de Montélimar a été créée le 1^{er} janvier 2000, ses bureaux se situent à proximité du service des urgences.

Elle est en lien avec l'administration, le corps médical et soignant ainsi que le service social mais aussi avec les partenaires sociaux extérieurs et notamment avec l'assurance maladie.

PARTENAIRES DE LA P.A.S.S:

- Services médicaux et administratifs du GHPP et autres CH ou CHS
- Organismes de sécurité sociale :
 - o CPAM
 - MSA
- Mutuelles
- Centres Médico-Sociaux
- PMI (Protection Maternelle Infantile)
- Mairies:
 - o CCAS
 - Samu Social
 - Etat Civil
- Associations caritatives: Restaurants du Cœur, Secours Populaire etc...
- Autres Associations :
 - Accueil de Jour,
 - Aide aux Victimes,
 - Prévention en addictologie
 - o Etc...
- Différents centres d'hébergement :
 - o CHRS CHRSU
 - CADA ATSA PRADHA CAO
- ETC

Accès gratuit

Garantie de confidentialité



Présentez-vous à l'accueil du CENTRE HOSPITALIER
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Ou sur rendez-vous au

2 04.75.53.47.46

E-mail: pass@gh-portesdeprovence.fr

MISSIONS PRINCIPALES:

- Accueil, Ecoute et Orientation vers le ou les partenaires adaptés.
- Soutien et accompagnement dans les démarches nécessaires à l'obtention d'une couverture santé :
 - Les droits de base
 - Les régimes spéciaux : ALD,
 Exonération maternité etc...
 - L'Aide Médicale Etat (AME)
 - La CSS (Complémentaire Santé Solidaire)
 - Informations sur l'importance d'une mutuelle
- Orientation et accompagnements dans les soins avant, pendant et/ou après son passage au Groupement Hospitalier
- Inscription ou réinscription dans le circuit de droit commun.

Les PASS s'adressent à toutes personnes en difficulté sociale, confrontées à un problème de santé

- Consultation le jeudi (1 semaine sur 2) de 9h à 12h sur Rendez-Vous
- Personnes sans domicile.
- Personnes sans couverture sociale ou sans mutuelle..., en situation irrégulière, demandeurs d'asile...
- Personnes isolées, sans ressources, ...
- Personnes victimes de violences familiales ou autres...
- Femmes enceintes ou en demande d'IVG





PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

BP 249

26216 MONTELIMAR

Tel: 04.75.53.47.46

Fax: 04.75.53.47.59

pass@gh-portesdeprovence.fr

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 18H SAUF JOURS FERIES

Cassandra LANCELEUR Assistante sociale Muriel CHASSAGNON Adjoint Administratif Naïma MOUSSADEQ Adjoint Administratif Sabine LAUTARET
Médecin
Patricia MEJEAN
Aide-Soignante